



CHAMBRINFO 28



WWW.EURE-ET-LOIR.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR

> FERTILISATION

Optimisez la dose et le pilotage de vos apports azotés

Avec le coût élevé des engrais et les incertitudes sur le prix des récoltes 2023, l'optimisation de la dose et du pilotage des apports azotés est plus que jamais d'actualité. Limitez vos coûts et sécurisez vos rendements avec l'offre de conseil Azote de la Chambre d'agriculture.

Aperçu des prestations proposées par vos conseillers :

Nitrates Moins

Action phare depuis plus de 30 ans dans le département ! Réalisez vos prélèvements de reliquats sortie d'hiver (ou faites les prélever par un de nos partenaires quadistes) et recevez un conseil de dose et de fractionnement réglementaire, basé sur le modèle Azofert® développé par l'INRA.



L'opération Nitrates Moins débutera le 17 janvier 2023.

CONTACT :

Jean-Baptiste GRATECAP, conseiller fertilisation
Tél. 02.37.24.46.68

MesSatimages

Pour un pilotage précis de la fertilisation azotée dans vos parcelles de blé et de colza, optez pour l'imagerie satellite et les modèles agronomiques développés par les experts de la Chambre d'agriculture.

CONTACT :

Paul BRILLAUT, chargé de mission agriculture de précision
Tél. 07.64.36.60.82

Notice PPF

Comme tous les ans, la Chambre d'agriculture mettra à disposition une notice pour la réalisation de votre plan prévisionnel de fumure papier.

La notice reprend tous les détails du calcul et les points réglementaires de la Directive Nitrates. Elle sera disponible en janvier sur le site Internet de la Chambre d'agriculture.

La Chambre d'agriculture vous accompagne également grâce à la formation :

Abonnés MesParcelles, bénéficiez de l'appui d'un conseiller MesParcelles et d'un agronome pour réaliser votre plan prévisionnel de fumure en salle. Cinq dates prévues début mars. Inscrivez-vous aux formations sur <http://bit.ly/3V6wEzy> ou en flashant le QR code ci-contre.



CALCULEZ VOS OBJECTIFS DE RENDEMENT AU PLUS JUSTE avec la calculatrice de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

Le calcul de l'objectif de rendement est rendu obligatoire par la Directive Nitrates. Il s'obtient par culture en faisant la moyenne des résultats sur cinq ans (de 2018 à 2022) en retirant la meilleure et la plus mauvaise année.

Pour ajuster au mieux vos doses d'azote aux potentiels des parcelles, vous pouvez moduler vos objectifs à la parcelle. Par exemple, pour 20 ha de blé tendre avec un objectif de rendement de 80 q/ha :

- 10 ha en limon battant A : objectif = 80 q
- 5 ha en sol caillouteux superficiel C : objectif = 75 q
- 5 ha en limon argileux profond E : objectif = 85 q

Retrouvez la calculatrice des objectifs de rendements, la grille départementale (en cas d'absence de cinq années de référence) et l'outil de calcul sur le site de la Chambre d'agriculture :

<http://portail.eure-et-loir.chambagri.fr/ObjectifsDeRendement/>

Ferti N

Confiez à un conseiller la réalisation de votre plan prévisionnel de fumure. Assurez-vous d'un conseil à l'optimum technico économique tout en respectant la réglementation.

CONTACT :

Léa SGRO, conseillère agronomie
Tél. 02.37.24.45.04

> CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

Une calculatrice pour vérifier quand vous devez réaliser votre CSP

Vous le savez, vous allez devoir réaliser votre CSP (Conseil Stratégique Phytosanitaire) dans les prochains mois. Mais savez-vous exactement à partir de quand il sera obligatoire pour vous ?

Pour faire le point, nous vous proposons la Calculatrice CSP en ligne qui vous permettra en quelques clics de connaître précisément les échéances qui vous concernent.

Elle vous indiquera à partir de quelle date vous pouvez réaliser



votre premier CSP, et combien de CSP vous aurez à faire. Petite subtilité : si vous avez des associés, il faudra faire le calcul pour chacun d'entre vous, afin de trouver la meilleure date. Vous pouvez retrouver la Calculatrice CSP sur le lien suivant :

C'EST POUR QUAND ?

<https://calculatrice-csp.agrinumerique.fr> ou en flashant le QR code ci-contre.



Une fois la période la plus propice ciblée, appelez rapidement nos assistantes afin de prendre rendez-vous sur le créneau dis-

ponible qui vous convient. Vous serez ainsi assuré de l'obtention de votre CSP dans les temps !

CONTACTS :

- **Secteurs Beauce Chartraine et Thymerais-Drouais :**
Christelle Bercé
Tél: 02.37.24.45.51
Mail: c.berce@eure-et-loir.chambagri.fr
- **Secteurs Beauce Dunoise et Perche :**
Amandine Roux
Tél: 02.37.53.44.40
Mail: a.roux@eure-et-loir.chambagri.fr



Fermeture de la Chambre d'agriculture

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Chambre d'agriculture sera fermée du lundi 26 au dimanche 30 décembre 2022.

Toute l'équipe vous souhaite de joyeuses fêtes et vous donne rendez-vous dès le lundi 2 janvier 2023.

> EN BREF

Universités du soir en replay

Les dernières Universités du soir étaient consacrées aux perspectives économiques 2023 : anticiper l'effet ciseaux. Lors de la première table ronde, Jean-Paul Combemorel d'EDF, Lionel Masson d'Enedis, Patricia Huet de la Chambre d'agriculture et Frédéric Bourgeois de la Scael ont échangé sur les perspectives en termes d'enjeux et de risques. La seconde table ronde, abordait les actions à envisager pour maintenir son revenu en 2023 avec Marie Dauvilliers d'AS-AGC28, Jean-François Le Pironnec de CERFrance Alliance Centre et Éric Quineau de Fitagri by Fiteco. Cette conférence est disponible sur bit.ly/3Ht8XhL



Recensement des exploitations pouvant être particulièrement impactées par des mesures de délestage électriques

Dans le contexte de tension sur la production de l'électricité et face aux risques probables de délestages (coupures d'électricité ciblées par zone géographique des clients alimentés par une même ligne électrique), la Chambre d'agriculture propose de recenser les exploitations agricoles pouvant être particulièrement impactées par ces risques de coupures (notamment les exploitations agricoles ayant des activités d'élevages, couvoirs, stockage frigorifique, maraîchage sous serres, méthaniseurs, autres...). L'objectif est de disposer des informations utiles afin d'échanger avec les services de l'État en cas de mise en place des mesures de délestage. Si vous êtes concernés et que votre exploitation pourrait être particulièrement impactée, complétez le formulaire en ligne bit.ly/3FmOJn3 !

